

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2020

ENCADRER SOUS-TRAITANCE - (N° 3013)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« des »,

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à remplacer les mot "des engagements" par le mots "les engagements" afin de s'harmoniser légistiquement avec la suite de l'article.

Le sens général de l'alinéa en reste inchangé.